

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice .....	33
présents .....	26
présents par procuration .....	6
absent excusé .....	0
absent : .....	1

## O B J E T

Renouvellement de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Loisirs & Culture ».

Le 19 décembre 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 13 décembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Mmes Baas, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Fréret à Mme Umnus, M. Humeau à M. Stréhaiano, Mme Brassat à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. About, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérot à Mme Baas.

**ABSENT** : M. Hocini

**SECRETAIRE** : Mme Umnus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20191219-DEL2019121903-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2019

Affichage : 26/12/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

L'association « Loisirs & Culture » est un élément fort de l'action socioculturelle de la Commune, qui structure une proposition d'ateliers de pratique amateur ainsi qu'une programmation d'activités culturelles très appréciées du public soiséen.

Le 15 janvier 2015, une convention a permis de fixer les objectifs et les moyens entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Loisirs & Culture », définissant les engagements réciproques des parties concernées.

Cette convention spécifie les modalités de ce partenariat tant dans les moyens mis à disposition par la Commune que par les objectifs communs de programmation culturelle.

Modifiée par avenant du mois de mars 2017, la convention a été prolongée pour une durée de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2019, après délibération n° 2017-03.23.06 du 23 mars 2017.

Il convient de renouveler, cette convention entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Loisirs & Culture » avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une nouvelle durée de trois ans, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Il est proposé de délibérer sur ce dossier.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2017-03.23.06 du 23 mars 2017,

VU l'avis de la Commission de la Culture et de l'Animation du 26 novembre 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances du 12 décembre 2019,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Loisirs & Culture »,

H.

SUR le rapport de M. Pillet,

APRES en avoir délibéré,

M. Dachez ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat ni au vote,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention triennale d'objectifs et de moyens à intervenir entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Loisirs & Culture » ci-annexée,

AUTORISE le maire à signer ladite convention,

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **26 DEC. 2019**

Affiché et/ou notifié le : **26 DEC. 2019**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **26 DEC. 2019**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.